

Décharge 2010: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

2011/2218(DEC) - 26/07/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 – étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes de l'**Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'Agence** : l'Agence EU-OSHA, dont le siège est situé à Bilbao, a été créée en vertu du [règlement \(CE\) n° 2062/94 du Conseil](#) et a pour principale mission de collecter et de diffuser des informations sur les priorités nationales et sur celles de l'Union, ainsi que d'appuyer les instances nationales et les organismes de l'UE concernés par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de prévention ;
- **budget de l'Agence pour l'exercice 2010** : le budget 2010 de l'Agence s'élevait à 15,5 millions EUR soit un montant presque identique à celui de 2009. À la fin de l'exercice, l'Agence employait 67 agents, contre 68 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'Agence se reporter à l'adresse suivante:

<http://osha.europa.eu/en/about/finance/>